

TARIF D'ABONNEMENTS :

ROUBAIX-TOURCOING... Trois mois... 13 fr. 50... Six mois... 26 fr... Un an... 50 fr... Trois mois... 15 fr.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 47. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42. Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. - A PARIS, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - A BRUXELLES, à l'OFFICE de PUBLICITÉ.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

En quelles mains étions-nous ?

Il paraît de plus en plus démontré que Cornélius Herz, qui fut l'ami de M. de Freycinet, et aussi le commanditaire de la Justice (l'organe du groupe parlementaire avec lequel votait le plus souvent M. Emile Moreau, député de Roubaix), était un espion, un agent de la Triple-Alliance.

Ces paroles méritent la plus grande attention; l'accusation si précise portée par M. de Lesseps contre M. Balthazet de beaucoup moindre importance. Quant à un ministre en exercice ait demandé à une Compagnie privée un million de francs et en ait reçu 375,000 fr. pour lui accorder une faveur, c'est sans doute un acte des plus condamnable et des plus humiliants pour la France.

Qu'était-ce, au contraire, que cette situation en France de M. Cornélius Herz et qu'est-elle encore? La personnalité de M. de Reinach est maintenant reculée au second plan, et presque personne ne s'intéresse plus à la question de savoir s'il est mort de congestion ou de poison.

La personnalité, au contraire, de M. Cornélius Herz passe au premier rang. Ce n'est pas seulement dans l'affaire de Panama qu'on le voit opérer; c'est dans une œuvre encore ténébreuse, qui intéressera moins le public peut-être, mais qui semble avoir pour la France, pour la gestion des finances publiques, pour notre sécurité militaire, pour la dignité de nos hommes d'Etat, une importance plus grande, l'affaire des fameux « froins Wenger », dont s'occupait déjà le Journal des Débats en 1891.

Quelle a été la situation de M. Cornélius Herz et quelle est-elle encore? Car, il apparaît bien comme complice d'escroqueries et de chantage, et cependant il ne figure pas parmi les accusés.

Cette immunité serait-elle due aux très hautes personnalités qui ont entouré de leur constante protection cet aventurier étranger? Ici, il s'agit d'hommes qui ont joué en France, depuis quinze ans, le rôle le plus considérable, soit comme chef de cabinet, soit comme chef d'un des grands partis parlementaires.

M. Clémenceau n'a pas nié que le docteur Cornélius n'eût subventionné son journal. M. de Freycinet s'est efforcé de rejeter sur M. Bortrand, le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, la responsabilité de l'octroi de la plaque de grand officier de la Légion d'honneur à ce spéculateur cosmopolite. M. Bertrand a protesté d'une manière décisive, et M. de Freycinet reste bien en face de M. Cornélius Herz.

Il faut que la lumière se fasse sur la situation réelle de ce dernier. Puisque l'on a tant fait que de commencer cette triste leçon, on doit la faire complète. Il ne faut pas que dans six mois, dans un an, dans plus peut-être, un arriéré de scandale vienne encore troubler la vie politique et la vie nationale.

Ainsi le rôle de M. Cornélius Herz, l'affaire des froins Wenger doivent faire l'objet d'un examen minutieux. Il faut savoir si c'est vraiment pour enrichir un aventurier étranger, propriétaire du brevet de ces freins et grâce à la complicité de très grands personnages politiques qu'on a voulu, avec une persévérance qui ne lassait pas, imposer aux Compagnies de chemins de fer une dépense de 300 millions et risquer de jeter le trouble dans notre mobilisation. Si, au contraire, il apparaît qu'il y avait des raisons sérieuses d'occuper de ces freins et que M. Cornélius Herz était complètement étranger à cette affaire, il est indispensable que l'opinion publique en soit avertie.

nécessaire pour lui, d'y apporter des réformes sérieuses.

Il serait surpris de constater la part trop importante, étant donnée l'exiguïté de ses ressources, que prennent les futilités, telles que le tabac, les boissons alcooliques, les amusements, les objets de toilette, etc.

Certains esprits généreux, qui rêvent pour les classes laborieuses une grande amélioration de bien-être, pourraient trouver nos préoccupations mesquines; nous leur répondrions que, jusqu'au jour où leur généreux espoir deviendra une consolante réalité, nous pensons qu'il est bon d'apprendre aux intéressés à faire de leur gain l'usage le plus rationnel, le plus économique, le plus conforme, en un mot, à leurs véritables intérêts.

UNE RÉUNION SOCIALISTE A PARIS

Incidents tumultueux. — Les socialistes chassés par les anarchistes. — Intervention de la police. — Plusieurs arrestations.

Paris, 15 janvier. — Les socialistes-révolutionnaires, qui ont adressés les jours derniers au peuple de Paris, un manifeste, dont nous avons publié les parties essentielles, avaient organisé, ce soir, au Tivoli-Vaux-hall, un meeting pour réunir en leurs groupes. Des anarchistes occupent les tribunes.

LES MESURES DE POLICE. — Comme pour les réunions antisémitiques de M. de Morès, de grandes précautions de police avaient été prises. A tous les coins de rue, sont massés des agents. Devant la porte de la douane, en face de l'entrée du Tivoli, une brigade entière est en alerte. Des agents sont sous les ordres de M. Maurice, inspecteur divisionnaire.

AVANT LA SÉANCE. — Dans la salle, pas de commissaires de police comme à la dernière réunion. Aux deux coins de la tribune flottent deux drapeaux rouges. La salle regorge de socialistes, appartenant à tous les groupes. Des anarchistes occupent un des coins.

LA SÉANCE. — La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence du citoyen Clémenceau. Le citoyen Clémenceau, en son nom, remercie les députés Chagnier, Ernest Roche, Bousset, Paulin Méry, Clugnot, Jourde, Ferrat, Millierand, Guesde, Arnold, Boicorbois, etc.

LES MOTIFS DE LA RÉUNION. — M. Clémenceau lit une déclaration pour expliquer les motifs de la présente réunion de Paris, un manifeste de tous les socialistes; l'organisation d'une campagne, qui, en 1893, donnera à nos députés le mandat de confiance; les socialistes-révolutionnaires ne tendront la main qu'aux seuls révolutionnaires, à quelque école qu'ils appartiennent. Quant à eux, les anarchistes, ils resteront ou des adversaires, ou des indifférents à la Seine.

Il accepteront tout, sauf la Monarchie ou la République plébiscitaire. Aujourd'hui, le mot d'ordre est de rester unis. Les déclarations de M. Clémenceau sont très applaudies. Le citoyen Arnold dit que les venus et les corps n'ont pas désarmé et ne désarmeront pas, pour conserver le pouvoir. Le citoyen Clémenceau remercie et à Galliflet pour exécuter de leurs braves œuvres.

M. Millierand rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Millierand, Jules Guesde, Arnold, Ferrat, Ernest Roche, Grandjean, prennent successivement la parole. Ils ont tous des déclarations très calmes et très franches. Les forces socialistes, et l'organisation du parti pour les prochaines élections. Nous n'avons donc qu'à braver les déclarations personnelles de chaque orateur.

M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES DISCOURS. — M. Clémenceau rappelle les différentes campagnes socialistes qu'il a menées en province. Il demande une considération spéciale pour le citoyen Clémenceau, qui a fait froid pour la période électorale, afin de déjouer les espérances de la bourgeoisie opportuniste et capitaliste. Avec M. Clémenceau, il y a un grand espoir.

LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX

La convention signée à Berne, le 11 octobre 1890, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie et la Suisse, pour déterminer les bases d'une législation uniforme pour les transports internationaux des marchandises a été appliquée à partir du 1er janvier 1893.

Cette application a été retardée jusqu'à ce jour par une difficulté fiscale que le Parlement a le devoir de résoudre sans délai.

Il nous paraît, en attendant, indispensable de l'indiquer en peu de mots.

Les expéditions par chemin de fer donnent lieu à la rédaction de deux sortes de titres de transport: la lettre de voiture proprement dite, que l'expéditeur peut toujours écrire et qui présente une utilité particulière quand le chargement doit prendre après son parcours sur le chemin de fer une voie terrestre ou fluviale; le récépissé que les Compagnies de chemins de fer sont obligées, par la loi du 13 mai 1863, de remettre à l'expéditeur qui ne demande pas de lettre de voiture.

Les lettres de voiture sont assujetties au timbre de dimension. Elles donnent lieu à un droit minimum de 60 centimes auquel il faut ajouter 10 centimes pour la décharge des objets au destinataire.

Les récépissés obligatoires tenant lieu de lettre de voiture sont assujettis au droit de timbre de 35 centimes, y compris le droit de décharge, pour les transports en grande vitesse; et au droit de 70 centimes (décharge comprise) pour les transports en petite vitesse.

Ces dispositions sont applicables aux récépissés émis par les transports en grande ou en petite vitesse de marchandises venant de l'étranger. Afin de régulariser les transports internationaux, le plupart des Etats européens ont conclu, à Berne, le 14 octobre 1890, une convention approuvée par la loi du 20 décembre suivant. L'article 6 de cette convention impose aux expéditeurs de faire accompagner le transport par une lettre de voiture contenant toutes les indications utiles à la constatation de la marchandise, aux lieux et délais de transports, aux tarifs, aux formalités de douane et aux remboursements des débours.

Les lettres de voiture venant de l'étranger, de celles qui peuvent être réclamées par les expéditeurs, lorsque ceux-ci ne se contentent pas des récépissés obligatoires créés par la loi du 13 mai 1863. En principe, elles sont donc assujetties au droit de timbre, réglé suivant la dimension du papier avec un minimum de 70 centimes.

Le paiement de cet impôt appliqué aux transports en grande vitesse placeraient les expéditions internationales effectuées sous l'empire de la convention de Berne du 14 octobre 1890 dans un état d'infériorité fâcheux vis-à-vis des expéditions ordinaires. Tandis que ces dernières peuvent avoir lieu, en effet, moyennant un récépissé tarifé au droit fixe invariable de 35 centimes, les autres acquitteraient un droit qui ne serait pas moindre de 70 centimes et pourrait, suivant la dimension des formules, s'élever à une somme bien plus considérable.

L'œuvre de simplification et d'entente internationale entreprise à Berne ne serait pas complète si elle pouvait ainsi devenir l'occasion de percevoir des droits inattendus à la charge de nos expéditeurs. Il est urgent d'appliquer le tarif des récépissés aux lettres de voiture internationales.

Cette mesure n'a point pour objet de modifier le caractère respectif des réceptions et des lettres de voiture ni d'assimiler les unes aux autres pour leurs effets civils. Ces titres conservent leur individualité propre telle qu'elle résulte des lois qui les ont institués. L'assimilation n'est opérée qu'en ce qui concerne le droit de timbre des réceptions internationales seront assujetties au droit de 35 centimes, comme les récépissés, selon qu'elles se rapportent à des expéditions en grande ou en petite vitesse.

C'est l'objet d'un projet de loi qui a été soumis à la Chambre des députés et qui attend sa promulgation.

Il renferme deux articles destinés à régler l'application de la mesure à deux situations distinctes: Les expéditions venant de l'étranger en France; Et les expéditions allant de France à l'étranger.

Pour les transports de l'étranger en France, la lettre de voiture est créée hors du territoire par l'expéditeur. Elle ne devient sujette au timbre qu'à son entrée en France. Elle sera assujettie dans les mêmes conditions que les récépissés actuels établis en conformité de la loi de 1863 ou comme pièces tenant lieu de ces récépissés et rédigés conformément à la loi de 1863.

Pour les transports de France à l'étranger, la lettre de voiture est créée hors du territoire par l'expéditeur. Elle ne devient sujette au timbre qu'à son entrée en France. Elle sera assujettie dans les mêmes conditions que les récépissés actuels établis en conformité de la loi de 1863 ou comme pièces tenant lieu de ces récépissés et rédigés conformément à la loi de 1863.

Le gouvernement de Paris, s'est ému, par ailleurs, de l'arrière-pensée que lui prêtait un journal du soir vis-à-vis de M. Carnot. Aussi, dès quatre heures, le général Sausser, en dressant son uniforme de grande tenue pour se rendre à son domicile et de son dévouement.

C'est un dernier congrès de laisser passer sa candidature, mais aujourd'hui lui prêtait une pareille intention d'être élu, et c'est ce qui a dicté la démarche du général Sausser.

LES PAPIERS DE M. LÉVY-CRÉMIÈRE. — M. Cochefert s'est rendu à l'ancien domicile de M. Lévy-Crémière, 3, Avenue du Coq, qui avait joué un rôle de l'affaire de Panama, le lot continué par M. de Reinach.

La mort de M. Lévy-Crémière, ses papiers avaient été mis sous scellés, et c'est à la levée des scellés faite aujourd'hui par le juge de paix, que M. Cochefert a assisté à la saisie de toutes les pièces pouvant intéresser l'instruction de Panama.

Les recherches seraient restées sans résultat.

LES SCANDALES DU PANAMA

L'autopsie du baron de Reinach

Paris, 14 janvier. — Un rédacteur du Temps a vu M. Brouardel, qui lui a déclaré qu'à la suite de la première expertise la lettre de voiture avait été remise au baron de Reinach, avait rédigé son rapport et l'avait remis au procureur de la République.

Cette première expertise conclut à l'absence de poisons végétaux, ne pouvant, à dit M. Brouardel, vous donner nos conclusions, sans contrevenir à la loi. Je puis seulement vous dire que la seconde expertise porte uniquement sur la recherche de poisons végétaux.

Pour cette seconde expertise faite avec le concours de MM. Schützenberger et Villiers, je n'ai pas encore rédigé mon rapport.

L'instruction judiciaire

L'instruction, en ce qui concerne M. Balthazet, est close. L'ancien ministre a avoué en déclarant qu'il n'avait pas de vivre dans cette situation mensongère.

Il reste donc à remplir les formalités prescrites par le Code d'instruction criminelle pour que l'affaire vienne devant la Cour d'assises après le procès correctionnel en cours.

M. Ch. de Lesseps, Marins Fontane et Cottu seront, devant la chambre des mises en accusation, l'objet d'une ordonnance de renvoi qui fera joindre leur affaire à celle de M. Balthazet.

Quant à l'information ouverte contre les cinq députés et les cinq sénateurs qui ne sont plus couverts par l'immunité parlementaire, elle est à la veille d'être close et le procureur général ne tardera pas à prendre ses réquisitions.

En attendant que des ordonnances de renvoi devant la chambre des mises en accusation soient rendues, certains de ces inculpés, leur affaire serait jointe à celle de M. de Lesseps, Balthazet et autres et dans les conditions que nous indiquons ci-dessus.

Les réquisitions de M. Balthazet sur autorisation de poursuivre seront déposés sur le bureau de la Chambre et qu'il y ait eu de nouvelles arrestations.

M. Bihot, président du conseil, a conféré cette après-midi avec le grand-chancelier de la Légion d'honneur, M. de Baudouin, à cet égard, sur le cas de M. Cornélius Herz.

Un nouveau compromis M. Saint-Martin

Paris, 14 janvier. — Le nom de l'homme politique bénéficiaire du chèque trouvé chez M. Offroy, serait M. Saint-Martin, député boulangériste, ancien ministre.

On lui a fait parvenir une demande de poursuites suite prochainement déposée contre lui.

Une scène vive au Conseil de ce matin

Paris, 14 janvier. — Il paraît qu'une scène assez vive a eu lieu ce matin, au Conseil des ministres.

M. Carnot aurait réclamé, en termes énergiques, de M. Balthazet, le retard pour faire cesser les attaques dirigées contre lui.

Le groupe des jeunes

Nous avons parlé de la formation de ce groupe des jeunes députés qui entendent avoir une certaine influence dans les collèges de la précédente législature. Ils ont décidé de se réunir à la Chambre, afin de défendre la politique à suivre notamment dans l'affaire de Panama.

Le groupe d'études. — Le groupe d'études, infatigable démarcheur des sénateurs après M. Bihot, a décidé d'envoyer un bureau auprès du président du Conseil, pour lui demander de faire la lumière la plus complète, la plus étendue sur le Panama, la prorogation du délai accordé pour achever le canal de Panama.

L'article 1er de la loi relative à cette prorogation autorise la Compagnie à modifier les conditions du contrat de Panama, en ce qui concerne la prorogation de la date de la reprise des travaux.

Le groupe d'études, infatigable démarcheur des sénateurs après M. Bihot, a décidé d'envoyer un bureau auprès du président du Conseil, pour lui demander de faire la lumière la plus complète, la plus étendue sur le Panama, la prorogation du délai accordé pour achever le canal de Panama.

La Colombie et le Canal de Panama

New-York, 14 janvier. — Le Herald publie une dépêche de Cartagena le 12 janvier, que le congrès a approuvé la prorogation du délai accordé pour achever le canal de Panama.

L'article 1er de la loi relative à cette prorogation autorise la Compagnie à modifier les conditions du contrat de Panama, en ce qui concerne la prorogation de la date de la reprise des travaux.

Le groupe d'études, infatigable démarcheur des sénateurs après M. Bihot, a décidé d'envoyer un bureau auprès du président du Conseil, pour lui demander de faire la lumière la plus complète, la plus étendue sur le Panama, la prorogation du délai accordé pour achever le canal de Panama.

La Bourse

Paris, 14 janvier. — L'article publié ce matin par M. Mazard dans le Figaro, et le dépôt d'un projet tendant à la prorogation du délai accordé pour achever le canal de Panama, ont causé une certaine impression sur le marché, et ont causé une légère baisse.

Les Dernières Nouvelles

Le procès de Panama

Paris, 14 janvier. — Ce n'était pas sans un certain étonnement, qu'on apprenait ce soir que le procès correctionnel actuel qu'on se déroule devant la première Cour, on se préoccupe d'ouvrir un premier procès criminel devant la Cour d'assises qui engloberait les administrateurs du Panama, M. Balthazet, et ceux des dix membres du Parlement objet de poursuites, que la chambre des mises en accusation renverrait comme inculpés ou en faveur desquels il n'y aurait pas d'ordonnance de non-lieu.

Enfin, il y aurait un troisième procès spécial à M. Sans-Leroy, qui comparaitrait naturellement avec les administrateurs du Panama, et qui serait jugé par la Cour d'assises.

LA SOUS-COMMISSION DES ENTREPRENEURS

Paris, 14 janvier. — La sous-commission des entrepreneurs s'est réunie ce soir après la commission d'enquête pour procéder à l'ordonne de ses travaux. Elle s'est réunie lundi à la Commission les témoins qu'elle doit convoquer.

Une candidature significative

Paris, 14 janvier. — Dans le 11e arrondissement, un groupe important d'électeurs d'origine industrielle, pour les élections, à la candidature de M. Floquet, celle de M. Chagnier, ancien député, celui-là même auquel on avait offert 600,000 fr., pour acheter son vote comme membre de la commission des valeurs à lots.

Une interview avec le marquis de Villeneuve

Paris, 14 janvier. — La Libre Parole publie demain une longue conversation du marquis de Villeneuve, député de la Corse.

Vous les passages intéressants de cette interview: « L'Agence Havas, dit M. de Villeneuve, répond que Carnot n'a connu du rapport Rousseau que ce qui a été communiqué par le ministre par M. Balthazet. La note de l'Agence Havas ne dit pas la vérité. Le rapport Rousseau a été tout entier par M. Balthazet devant le Conseil des ministres. »

« Mais, ce n'est pas à l'épave capital, c'est la réponse que fera Rouvier. »

Il répondra ceci, entendez-vous bien, ceci: « Vous trouvez que le cas de Villeneuve est employé dans un but politique, les fonds d'une société particulière et vous me poursuivez. Mais laissez, poursuivez-les ceux qui ont été employés par M. Balthazet, et laissez M. Balthazet, poursuivez M. de Freycinet, enfin et surtout poursuivez tout le gouvernement qui a présidé aux élections de 1890. »

« Le boulangisme était mécontent de l'agence Havas, nous n'avions pas d'argent, il nous en fallait pour lutter, et le gouvernement en a demandé au Crédit Foncier, qui en a donné. »

« Il a demandé à M. de Rothschild, qui en a donné; il en a demandé à d'autres établissements financiers qui en ont donné. »

« Tout le gouvernement, à commencer par le président de la République, a coopéré à ces actes; tout le gouvernement de 1890 est donc coupable. »

ALA COMMISSION D'ENQUÊTE RÉUNION DU MATIN

La sous-commission des syndicats s'est réunie ce matin pour entendre M. Rossignol, le premier expert chargé du rapport sur le Panama, élu vendredi M. Monchicourt lundi.

Elle va étudier de près les syndicats qui se sont formés sans courir de risques et en cas favorables versants syndicaux.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La Commission s'est réunie sous la présidence de M. Brisson, à deux heures.

M. Bagny-Jules, rapporteur, a lu le rapport de M. de Reinach, de travaux à faire à la Colombie, dans l'isthme.

Il pourra être utile à la sous-commission chargée des travaux de la sous-commission. Il confirme les chiffres du rapport de M. de Reinach, et pour s'occuper de l'attitude des fonctionnaires de la République.

Le groupe d'études

Le groupe d'études, infatigable démarcheur des sénateurs après M. Bihot, a décidé d'envoyer un bureau auprès du président du Conseil, pour lui demander de faire la lumière la plus complète, la plus étendue sur le Panama, la prorogation du délai accordé pour achever le canal de Panama.

L'article 1er de la loi relative à cette prorogation autorise la Compagnie à modifier les conditions du contrat de Panama, en ce qui concerne la prorogation de la date de la reprise des travaux.

Le groupe d'études, infatigable démarcheur des sénateurs après M. Bihot, a décidé d'envoyer un bureau auprès du président du Conseil, pour lui demander de faire la lumière la plus complète, la plus étendue sur le Panama, la prorogation du délai accordé pour achever le canal de Panama.

La Colombie et le Canal de Panama

New-York, 14 janvier. — Le Herald publie une dépêche de Cartagena le 12 janvier, que le congrès a approuvé la prorogation du délai accordé pour achever le canal de Panama.

L'article 1er de la loi relative à cette prorogation autorise la Compagnie à modifier les conditions du contrat de Panama, en ce qui concerne la prorogation de la date de la reprise des travaux.

La Bourse

Paris, 14 janvier. — L'article publié ce matin par M. Mazard dans le Figaro, et le dépôt d'un projet tendant à la prorogation du délai accordé pour achever le canal de Panama, ont causé une certaine impression sur le marché, et ont causé une légère baisse.

Les Dernières Nouvelles

Le procès de Panama

Paris, 14 janvier. — Ce n'était pas sans un certain étonnement, qu'on apprenait ce soir que le procès correctionnel actuel qu'on se déroule devant la première Cour, on se préoccupe d'ouvrir un premier procès criminel devant la Cour d'assises qui engloberait les administrateurs du Panama, M. Balthazet, et ceux des dix membres du Parlement objet de poursuites, que la chambre des mises en accusation renverrait comme inculpés ou en faveur desquels il n'y aurait pas d'ordonnance de non-lieu.

Enfin, il y aurait un troisième procès spécial à M. Sans-Leroy, qui comparaitrait naturellement avec les administrateurs du Panama, et qui serait jugé par la Cour d'assises.

ment communiqué du dossier de l'instruction criminelle pour lequel plus important que le premier.

M. Gerville-Réache insiste pour que la Commission soit au courant de ce qui s'est passé dans le cabinet de M. de Freycinet.

Le président fait observer qu'il est difficile de demander communication d'un dossier qui se forme par l'instruction en cours. Il insistera de nouveau auprès du garde des Sceaux pour qu'on communique tout ce qui peut être communiqué du dossier Frayreville.

Sur une observation de M. Bihot, il est décidé que M. Brisson et un secrétaire se rendront chez le garde des Sceaux, pour avoir la copie du rapport Flory et pour demander qu'on liane la Commission au courant de la procédure suivie par M. Faugère, et de la Commission des valeurs à lots.

M. Labrousse dit n'avoir rien trouvé à la Correspondance des rentiers.

IMPRESION

Il est évident que la Commission s'est émue des bruits d'accalmie et d'effacement qu'on prête avec persistance au gouvernement. Ce sentiment peut nettement dans l'incident soulevé à la fin de la séance au sujet des dossiers criminel et correctionnel.

La Commission est résolue à connaître tout.

La Commission entendra lundi MM. de Bondard-Rostand employé à la Compagnie de Panama, Tatischev, du Novoprémiat et Souvarine, rédacteur d'un autre journal russe.

LE DISCOURS DE M. DE CAPRIVI

Le général de Caprivi a prononcé à la première séance de la commission militaire du Reichstag, un long discours en faveur du nouveau projet de loi militaire qui va lui être voté en discussion. Bien que l'officière Gazette de l'Allemagne du Nord se soit empressée, dès hier, de contester l'exactitude du compte-rendu qui en avait été donné par les journaux allemands eux-mêmes, et de déclarer qu'en certains endroits, la pensée du chancelier avait été complètement dénaturée, comme elle a négligé de nous dire quelle était cette véritable pensée, nous sommes en droit de ne tenir qu'un compte